



Ingénieurs								
Techniciens principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	3					
Techniciens principaux de 2 <sup>ème</sup> classe								
Techniciens								
Agents de maîtrise principaux	7	7	7					
Agents de maîtrise	3	3	3					
Adjoints techniques territoriaux principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	13	13	12	1 poste à 80%				
Adjoints techniques territoriaux principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	9	9	8	1 poste à 80%				
Adjoints techniques territoriaux	22	16	13	1 poste à 60% 1 poste à 85,71% 1 poste à 90%	6	Article L332-14 : 2 postes à TC Article L332-13 : 2 postes à TC 1 poste à 80% 1 poste à 10h/35h	4	2
<b>Filière Sanitaire &amp; Sociale</b>								
Infirmiers								
Puéricultrices classe normale	1	1		1 poste à 18h/35h				
Educateurs de jeunes enfants classe exceptionnelle	2	2	2					
Educateurs de jeunes enfants	2	2	2					
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	7	7	7					
Auxiliaires de puériculture de classe normale	6	3	3		3	Article L332-14 : 1 poste à TC Article L332-13 : 2 posteS à TC	3	
Agents spécialisés principaux de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	3	3	2	1 poste à 10h/35h				
Agents spécialisés principaux de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1	1	1					
<b>Filière Culturelle</b>								
Bibliothécaires principaux territoriaux	1	1	1					
Professeurs Enseignement artistique de classe	1				1	Article L332-10 : 1 poste à	1	

normale						TC		
Assistants d'enseignement artistique principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	11	10	3	2 postes à 50% 2 postes à 7h30/20h 1 poste à 8h30/20h 1 poste à 16h/20h 1 poste à 15h/20h	1	<b>Article L332-13 :</b> 1 poste à 10h/20h		1
Assistants d'enseignement artistique principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	3				3	<b>Article L332-14 :</b> 2 postes à 3h/20h 1 poste à 8h/20h		3
Assistants d'enseignement artistique	3				3	<b>Article L332-14 :</b> 1 poste à 10h15/20h 1 poste à 3h/20h <b>Article L332-10 :</b> 1 poste à TC	1	2
Adjoints du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1					
Adjoints du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		1 poste à 50%				
Adjoints du patrimoine	4	3		1 poste à 80% 1 poste à 70% 1 poste à 50%	1	<b>Article L332-14 :</b> 1 poste à 50%		1
<b>Filière Animation</b>								
Animateurs territoriaux principaux 1 <sup>ère</sup> classe	0	0						
Animateurs territoriaux principaux 2 <sup>ème</sup> classe	0							
Animateurs territoriaux	1	1	1					
Adjoints d'animation principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1					
Adjoints d'animation territoriaux	1	1	1					
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>110</b>	<b>91</b>	<b>19</b>	<b>18</b>		<b>9</b>	<b>9</b>

<b>Emplois spécifiques</b>	<b>Postes ouverts</b>	<b>Postes pourvus</b>
Médecin vacataire	1	1
Vacataires études surveillées	6	
Vacataires animateurs Centre de Loisirs	5	
Apprentis	3	
Volontaire service civique	1	
Emplois aidés droit privé (contrats d'avenir - CAE...)	1	
<b>Total</b>		<b>129</b>

Le Maire propose à l'assemblée de confirmer la création des postes précisés ci-dessus et de créer, en application des articles L332-13 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 50% du temps plein ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 60% du temps plein ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 70% du temps plein ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 80% du temps plein ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 90% du temps plein ;
- 5 postes d'adjoints techniques à temps complet ;
- 10 postes d'auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet ;
- 5 postes d'assistants d'enseignement artistique à raison d'une heure minimum par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confirmer la création des postes précisés ci-dessus et de créer, en application des articles L332-13 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 50% du temps plein ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 60% du temps plein ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 70% du temps plein ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 80% du temps plein ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 90% du temps plein ;
- 5 postes d'adjoints techniques à temps complet ;
- 10 postes d'auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet ;
- 5 postes d'assistants d'enseignement artistique à raison d'une heure minimum par mois.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 7 novembre 2023**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# **Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez**

## **Séance du 6 novembre 2023**

**23-11-21 *Personnel Communal* – Personnel Communal**

Emplois permanents – Création de postes (articles L332-13 et L332-14 du CGFP)

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 24 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. BAUDRY Michèle - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BAUDRY à M. ZAVROSA  
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :